
Le mois

Décret inscriptions Sans adhésion, peu d'effets

BERNARD DELVAUX

Le décret inscriptions¹, entré en vigueur en novembre passé, vise à faire bénéficier tout parent de l'égalité des chances d'inscrire son enfant dans une école de son choix. Mais il a également été conçu pour contribuer à l'objectif d'égalité des résultats, tel que défini par le Parlement : faire acquérir à (presque) tous les jeunes le socle de compétences déterminé à la fin du premier degré secondaire.

Pourquoi une régulation des inscriptions (ainsi que des changements d'école) s'impose-t-elle pour atteindre un tel objectif ? D'abord parce qu'une plus grande mixité dans les classes peut être favorable à l'amélioration des performances scolaires des élèves les plus faibles sans compromettre la progression des plus forts. Mais aussi parce que la concurrence entre écoles pour attirer les élèves les plus « performants », et entre familles pour atteindre les écoles les plus « réputées », est le ferment d'un processus d'abandon des élèves les plus faibles à leur sort. Sans être mal intentionnés, les comportements des acteurs dominants (que sont les familles disposant de larges ressources culturelles et sociales, et les écoles du haut de la hiérarchie) contribuent en effet structurellement, dans un marché peu régulé, à hiérarchiser les écoles, à homogénéiser leur public et à faire subir aux plus faibles sélection, relégation et concentration dans des écoles en

difficulté. Il faut donc oser le dire : ce que vise en réalité la régulation des inscriptions, ce sont les comportements des acteurs dominants.

Trois actions sont envisageables pour changer ces comportements. La première, radicale, a été écartée, puisqu'il s'agit d'affecter autoritairement chaque élève à une école déterminée : impensable en Belgique à court ou moyen terme puisqu'il faudrait non seulement réviser la Constitution, mais aussi s'opposer frontalement à un système de liberté totale auquel les Belges sont profondément attachés. L'autre piste d'action, choisie par le gouvernement, consiste à instaurer une égalité formelle des chances d'inscription en espérant que les plus faibles s'en saisissent et modifient ainsi la composition des écoles. La troisième voie ? Agir sur ce qui est au fondement des pratiques des acteurs dominants.

Changer les représentations

Il faut combiner les deux dernières voies d'action en menant une politique composée de deux volets. Le premier volet servirait à donner, dans la « course à l'inscription », quelques atouts supplémentaires aux acteurs les plus faibles et à en ôter aux acteurs les plus forts. Mais comme aucune action de ce type n'est en mesure de déposséder totalement les acteurs dominants du supplément d'atouts dont ils disposent et dont ils seront toujours en mesure de tirer parti s'ils sont persuadés de leur bon droit, il faut mettre en œuvre un autre volet d'action,

¹ Voir Donat Carlier, « Le décret inscriptions, les braconniers et la garde-chasse », dans *La Revue nouvelle*, mars 2007, n° 3.

visant à faire changer les représentations de ces acteurs dominants.

Le décret entré en application est une manière de concrétiser le premier volet d'action. Il ne constitue cependant pas la méthode la plus efficace. Le « traitement collectif des préférences », un autre système de régulation des inscriptions et des changements d'école², pourrait mieux y contribuer en produisant moins d'effets pervers. Il diffère du décret sur deux points essentiels.

Tout d'abord, les familles n'exprimeraient plus leurs préférences en se déplaçant dans chaque école, mais bien en adressant, par écrit, des choix classés par ordre de préférence à une instance supra-établissement chargée de recevoir les demandes de toute une région. Trois effets pervers seraient ainsi évités. L'inconfort des files, tout d'abord. Ensuite, la formation d'un hit-parade sans fondement objectif, offrant une publicité gratuite aux écoles devant lesquelles les files s'allongent³ et démotivant celles devant lesquelles aucune file ne se forme. Enfin, les inscriptions multiples, qui insécurisent les écoles, et que des directions tentent aujourd'hui de gérer vaille que vaille en comparant leurs listes d'inscrits.

Deuxième différence essentielle: les demandes ne seraient plus départagées en fonction de l'ordre d'inscription, mais de critères combinés. Ceux-ci pourraient être conçus pour introduire (un peu) plus de mixité que l'actuel décret qui, selon le témoignage des directions d'écoles, ne modifiera guère leur composition sociale et scolaire. Ces critères seraient d'application dans les écoles très demandées. Les élèves ne seraient plus départagés sur la base de leur place dans la file, mais en combinant des critères de commodité (proximité du domicile, présence de la fratrie...) et des critères favorisant une dose de mixité, par exemple en faisant en sorte que la

composition finale du public d'une école corresponde à celle du public des demandeurs, ces derniers étant caractérisés par leurs résultats à l'épreuve commune en fin de primaire, les diplômes de leurs parents ou les caractéristiques socioéconomiques de leur quartier de résidence.

Soulignons-le encore: même redéfini, ce volet d'intervention portant directement sur l'inscription ne permettrait pas de modifier radicalement la composition sociale des établissements, et encore moins de garantir davantage d'égalité des résultats. Pour espérer aller plus loin, il faut mettre en place le second volet de l'intervention. Développer l'adhésion des acteurs dominants ou, au minimum, désamorcer leurs réticences, est en effet un composant indispensable de toute politique égalitaire. Ce l'est encore plus dans un système qui, comme le belge, a traditionnellement laissé beaucoup d'autonomie aux familles et aux écoles.

Comment faire classe ?

D'abord, il faut veiller que la petite dose de mixité introduite au premier degré du fait du premier volet d'action ne débouche pas rapidement sur l'exclusion des élèves les plus faibles qui se seraient introduits là où on ne les attendait pas. Pour cela, il faut donner aux enseignants les outils qui leur permettent de faire face à l'hétérogénéité: formations pratiques en pédagogie différenciée, remédiations immédiates, enseignants « volants » permettant des cours à plusieurs en classe, etc. Ne pas s'en soucier serait ignorer les difficultés que la mixité génère déjà au premier degré du secondaire et la condamner instantanément aux yeux des enseignants qui, comme l'ont bien montré les consultations d'enseignants réalisées par les facultés universitaires Saint-Louis en 2005⁴, doivent répondre au jour le jour à une question pratique: « Comment faire classe ? »

2 Ce système, en application en Espagne et en Angleterre par exemple, est celui que préconise le Rapport interuniversitaire sur les bassins scolaires. À lire sur: <<http://www.uclouvain.be/39987.html>>.

3 Voir Christian Maroy, « Les files devant les écoles: un remède à la maladie chronique de notre système scolaire ? », dans *Le Soir* du 12 décembre 2007.

4 Abraham Franssen, Gaëlle Hubert, Alice Lejeune, Alexis Van Espen, Luc Van Campenhout, « Le contrat(ste) entre les mondes vécus des enseignants et le système scolaire », dans *La Revue nouvelle*, août 2005, n° 8.

Mais il faut viser plus loin encore en ne limitant pas la question à des questions de techniques pédagogiques. Il faut comprendre les déclencheurs des pratiques ségrégatives des acteurs dominants, et agir sur eux non pas en culpabilisant, mais en neutralisant les peurs qui en sont le fondement. On peut en effet faire l'hypothèse que les comportements des familles dominantes sont motivés par la peur de voir leurs enfants confrontés à des jeunes différents non pas tant par leurs origines sociales ou ethniques que par le niveau de leurs acquis ou leur rapport aux normes scolaires. Quant aux écoles occupant une position dominante, leurs comportements sélectifs ou excluant s'ancrent notamment dans la peur de ne pas être à même d'assurer aux plus forts des acquis répondant aux exigences des familles et des enseignants des deuxième et troisième degrés de l'enseignement de transition, si elles doivent en même temps assumer réellement la progression des plus faibles.

Transformer l'école

On ne peut faire fi de ces appréhensions, bien qu'elles soient dommageables pour les plus faibles. Il faut reconnaître que, vu la réduction par quatre du nombre d'écoles entre primaire et premier degré et la trop grande hétérogénéité des acquis en fin de primaire, le risque existe d'atteindre dans certaines classes ou écoles un niveau d'hétérogénéité ingérable. Il faut donc aussi viser la réduction des inégalités d'acquis en amont du premier degré, de manière à « couper l'herbe sous le pied de la peur ». On dira : de telles actions ont déjà été entreprises. C'est indéniable. Mais il faut redoubler d'effort. Frapper les esprits par une action plus ambitieuse et ciblée que ne l'a fait le Contrat pour l'école. Et remporter rapidement des victoires tangibles.

On le sait : sans intervention au point de départ du cursus, les inégalités s'emballent. Il faut donc viser le cycle 5-8, à cheval sur le maternel et le primaire. Mobiliser un maximum de ressources. Combiner formation continuée des enseignants,

affectation d'enseignants chevronnés, encadrement privilégié pour la remédiation et les écoles ayant des publics défavorisés, audit de soutien aux écoles désorganisées... Il faut amener les PMS, les inspecteurs, les accompagnateurs pédagogiques, les chercheurs à privilégier ce niveau. Organiser une collecte systématique de données permettant de comprendre, de gérer et d'évaluer les flux d'élèves, les acquis scolaires, les ségrégations... Instaurer à l'échelle locale une coordination commune aux différents réseaux et à l'enseignement ordinaire et spécialisé, permettant de mener des actions concertées, d'assumer collectivement le problème des écoles fuies et d'impliquer des acteurs extérieurs : écoles de devoir, services sociaux, associations culturelles, acteurs en charge des transports ou de l'aménagement du territoire... Et, à ce niveau d'enseignement comme au premier degré, instaurer des règles d'inscription telles que décrites ci-dessus.

Tout cela dans un seul but : réussir collectivement, dans un délai court, à faire progresser significativement les acquis. C'est grâce à un tel pari gagné et à l'adhésion suffisamment large qu'il aura suscitée (tant auprès des acteurs dominants que dominés), que l'on pourra contribuer à changer les représentations et les comportements pour déboucher sur des transformations réelles de l'école belge francophone. ■

Le Pacte associatif

EDGAR SZOC

Sans préjuger du résultat auquel il aboutira peut-être, le processus même d'élaboration d'un « Pacte associatif¹ » en Wallonie et à Bruxelles est à lui seul riche de révélations. Initialement portée par la démocratie chrétienne, à la suite d'initiatives émanant du PSC en 1997 et 2001,

¹ Signalons que, à la suite du refus majoritaire d'une trentaine d'associations consultées, de s'engager dans un accord bilatéral entre pouvoirs publics d'une part, monde associatif, de l'autre, le projet de pacte a finalement été réorienté vers celui de charte, signalant un engagement unilatéral des pouvoirs publics.

l'idée d'un texte visant à clarifier les rôles respectifs des pouvoirs publics et des associations s'est imposée aux autres partis de l'Olivier, avec des moments clés et des difficultés variables — le MR restant singulièrement absent des débats. Du côté d'Écolo, l'idée correspondait à la fois à l'éthos et à la réalité sociologique d'un parti dont beaucoup de membres et de cadres étaient issus de la militance associative.

Du côté du parti socialiste, en revanche, les réticences étaient plus nombreuses, fondées notamment sur la rivalité historique entre services publics et dynamique associative dans la fourniture de « services d'intérêt général », au premier rang desquels l'on trouve l'enseignement et la santé. À l'issue des Ateliers du progrès et d'une université d'été consacrée en 2002 à l'associatif comme « moteur de changement », le discours du PS s'est toutefois fait beaucoup plus conciliant : c'est désormais la rhétorique du front commun contre la marchandisation et la libéralisation qui y prédomine. C'est d'ailleurs elle aussi qui irrigue les projets de texte de la charte actuellement débattus. Dans les dernières versions, toujours en négociations, le préambule précise ainsi : « Alors que l'intérêt général est menacé par la montée de l'individualisme et que la logique marchande convoite chaque espace de l'action collective, les pouvoirs publics signataires veulent renforcer leur engagement au service du bien public et sceller alliance avec le monde associatif pour défendre ensemble, dans une perspective de développement durable, les valeurs d'émancipation sociale, d'égalité, de solidarité et de liberté ainsi que les services d'intérêt général. »

C'est donc sans difficulté majeure que les nouveaux gouvernements issus des élections régionales de juin 2004, composés en doses variables de ministres socialistes, démocrates humanistes et écologistes, ont entériné l'idée de mettre en œuvre un « pacte associatif transversal », commun à la Région wallonne, la Cocof et la Communauté française, et l'ont inscrite dans leurs déclarations politiques respectives. Sans

préjuger de ce que contiendrait précisément ce pacte, les gouvernements en avaient néanmoins balisé la route.

Processus lent et complexe

Mais, depuis lors, la mise en œuvre du processus s'est avérée bien plus complexe que prévu. La volonté d'y associer l'ensemble des trois entités fédérées francophones et donc les trois partis qui y sont représentés (PS et CDH présents à chacun des trois échelons et, faisant figure de petit poucet, Écolo, présent à la seule Cocof) n'a certainement pas accéléré le processus. Il a en effet fallu se mettre d'accord sur la méthode et constituer un comité de pilotage, à partir de neuf représentants ministériels (trois par entité), consulter une trentaine d'associations dites représentatives, par questionnaires d'abord, puis lors d'une journée et demi de « débats » qui furent surtout l'occasion pour chacun d'exprimer son point de vue, sans véritables discussions ni élaboration collective. Initialement annoncé pour la fin 2005, le texte de ce pacte/charte fait actuellement toujours l'objet de négociations serrées entre cabinets : il devrait *prochainement* être avalisé par les gouvernements des trois entités concernées et faire l'objet d'un accord de coopération. Quant aux associations, ayant rejeté l'idée d'un pacte et les nuances d'engagement mutuel et bilatéral qu'il charriait, elles ont pour l'essentiel été évacuées du processus actuel et n'ont plus été formellement consultées depuis plus d'un an.

Sur des points historiquement litigieux, tels que la question de la subsidiarité, des compromis ont pu être trouvés de manière — étonnamment — facile : les derniers projets s'appuient ainsi sur le concept de complémentarité, conçu comme partenariat et dialogue entre associations et services publics dans la création de nouveaux services ou le soutien à de nouvelles missions d'intérêt général.

En revanche, ce sont des questions, au premier abord plus techniques qui paraissent poser le

plus de problèmes. Il en va ainsi de la mise en œuvre de cette charte au plan local — communal et provincial — qui ferait l'objet de fortes controverses au sein du PS. Il en va de même en ce qui concerne la constitution d'une commission de recours, modelée sur celle du Pacte culturel, à laquelle pourraient s'adresser les associations victimes de traitements inégaux ou violant les principes de la charte. Elle est réclamée par Écolo et le CDH, mais actuellement refusée par le PS, au nom d'un principe de non-multiplication des voies de recours et de simplicité des procédures. Il est vrai que les décrets sectoriels propres à certains des secteurs concernés prévoient d'ores et déjà des modalités de recours en amont du Conseil d'État. Sans harmonisation préalable, la création d'une commission de recours risquerait de ne constituer qu'une couche supplémentaire apposée sur des dispositifs déjà passablement complexes et enchevêtrés. Mais en revanche, sans ce bras armé, la charte finirait par ne plus constituer grand-chose d'autre qu'une déclaration de bonnes intentions doublée d'un rappel de quelques dispositions constitutionnelles de base. C'est sans doute de son effectivité et de son appropriation par les principaux concernés — à savoir les associations — qu'il en va.

Quoi qu'il advienne finalement du texte, et quel que soit le sens dans lequel seront tranchés les nœuds subsistants, la prégnance de ces débats témoigne de la très grande méfiance qui demeure entre les acteurs censés « faire front contre la déferlante néolibérale » : la définition d'un ennemi commun, aussi menaçant soit-il, ne saurait faire disparaître à elle seule des pratiques ancrées de lotissement ou de baronnie, particulièrement au niveau local certes, mais dont les chantages aux subsides dont ont été récemment victimes le Gracq (Groupement de recherche et d'action des cyclistes quotidiens) ou Inter-Environnement Wallonie, montrent qu'elles sont loin d'avoir disparu à l'échelon communautaire et régional. Au moment où les pressions internationales, venues de la Commission européenne notamment, risquent de mettre à mal le modèle

consociatif à la belge et de faire, dans des domaines tels que la formation ou la santé, bien peu de cas de subtilités sémantiques telles que le « service public fonctionnel », l'urgence de la constitution d'un tel front est peu discutable. À ce titre, l'enlisement actuel de la charte associative constitue un symptôme peu rassurant quant à la capacité des acteurs concernés à entrer effectivement dans une logique de front. ■

Charleroi : quelle relance après le choc ?

LUC DELVAL

Un an après le renouvellement de son conseil communal et la perte par le PS de sa majorité absolue, où en est Charleroi ? Les actuels échevins PS — en place depuis à peine six mois — ont tenu à manifester leur satisfaction à propos de leur propre action. Les citoyens de la ville, quant à eux, ont peu de raisons de se réjouir.

Ce collègue échevinal, né aux premiers beaux jours d'une pluie d'inculpations de mandataires PS — soigneusement mise en scène par le juge d'instruction et la police fédérale sous la loupe des caméras de télévision et des journalistes fort obligeamment prévenus, en général vingt-quatre heures d'avance, des lieux et des heures des auditions et du contenu de l'avancement de procédures théoriquement secrètes — est en effet doublement paralysé.

Procédures et sabotages

D'une part, « on gouverne plus pour la procédure que pour la population » et « la prudence générée par la crainte de se mettre à la merci d'une inculpation est telle que cela grince de partout ». L'aveu, public¹, est de Paul Magnette, le *missi dominici* du « boulevard de l'Empereur ».

D'autre part les échevins ne peuvent guère s'appuyer sur l'administration communale, dé-

1 Le 28 novembre 2007 lors d'un débat public avec Didier Albin, auteur de *Charleroi, le séisme continue* (Éd. Luc Pire).

capitée par les inculpations successives des plus hauts fonctionnaires² et sujette à de véritables sabotages internes s'inscrivant dans la logique de la guerre de clans qui déchire le PS carolo. Des services entiers ont pratiquement cessé de fonctionner, et des échevins n'ont d'autre choix que de regrouper dans un même bâtiment tous les services dépendant d'eux, jusque-là parfois dispersés aux quatre coins du territoire, afin de pouvoir personnellement exercer une surveillance sur la simple présence à leur poste des agents. « Il y a des services entiers qui filent au bistrot dès que l'échevin est ailleurs et qui réapparaissent dès qu'il est signalé dans les parages », nous a confié une échevine récemment. « Et pendant ce temps, les trop rares fonctionnaires dévoués et compétents sont soumis à un rythme de travail infernal pour tenter de compenser la défection des autres », ajoutait cette élue qui tient à l'anonymat, afin de ne pas tendre davantage encore les relations avec les organisations syndicales³.

Il faut d'ailleurs peut-être se garder de juger trop sévèrement les fonctionnaires qui désertent leurs bureaux : au café du coin, c'est chauffé. Dans les immeubles de la Ville, pas toujours. La gestion du parc immobilier, dans le passé, a été à ce point déficiente que les investissements indispensables n'ont, dans bien des cas, pas été réalisés, de sorte que les bâtiments sont à la fois très inconfortables pour leurs occupants et extrêmement coûteux, notamment du point de vue énergétique⁴. Rien d'étonnant, puisque les installations de chauffage sont souvent tellement vétustes que la ville a été obligée d'acheter des chauffettes électriques par dizaines pour

parer au plus pressé. Mais si la dégradation des immeubles — jadis sous la responsabilité de Claude Despiegeleer, il faut le rappeler — est catastrophique, ce n'est pas le seul « point noir ». Radios et télévisions ont fait leurs choux gras des récriminations (justifiées) de la police et des pompiers. La Ville ne fournissant ni pneus ni pièces de rechange pour leurs véhicules, beaucoup de ceux-ci étaient inutilisables.

Des marchés publics comme seul horizon ?

Cette situation caricaturale s'est reproduite à peu près à tous les niveaux et dans tous les domaines. Quand les appels d'offre sont lancés, péniblement, par l'administration communale, il n'est pas rare qu'ils n'aboutissent pas : les fournisseurs préfèrent souvent renoncer à ce client mauvais payeur et devenu tatillon. Résultat : pas de journaux de classe dans les écoles à la rentrée⁵, pas de produits d'entretien pour les nettoyeuses, pas de papier et de toner dans les photocopieurs...

Un problème a particulièrement heurté la population : dans les quatre-vingts écoles communales, les enfants n'ont pas pu obtenir de repas chaud avant le 19 novembre ! Or la cantine scolaire fournit parfois — souvent — le seul repas chaud de la journée pour de jeunes enfants. Et si le service a enfin repris, les prix ont augmenté de 20 %⁶, ce qui n'est pas sans poser de réels problèmes à certaines familles.

2 Le secrétaire communal Éric Lecomte, le receveur communal Pierre Oversteyns et le secrétaire communal-adjoint Bernard Bermils ont été « écartés du service » à la suite de leur inculpation pour faux et usage de faux pour des P-V de « collège de signature ».

3 Au moment où ces lignes sont écrites, un préavis de grève vient d'être déposé pour protester contre le manque d'effectifs, le manque de matériel, le manque de sécurité sur les lieux de travail... Il vient à échéance le 15 janvier 2008.

4 On se souviendra pourtant que les accords de « tiers investisseur » entre la ville et Econoler, qui ont à l'évidence donné lieu à certaines dérives, faisaient la fierté de Jean-Claude Van Cauwenberghé à l'époque où il était bourgmestre.

5 Lorsqu'ils furent finalement livrés, on constata avec surprise que parmi les informations personnelles que les élèves de l'enseignement fondamental communal sont invités à mentionner à la première page (nom, prénom, adresse, etc.) figure désormais une rubrique « religion ». La conseillère communale Ecolo Malika El Bourezgui a interrogé à ce propos l'échevine Gahouchi, qui a répondu qu'il s'agit d'une « coquille » (<<http://www.charleroi.be/SiteResources/Data/MediaArchive/pdf/conseilnov07/34.pdf>>).

6 Le prix a augmenté de 0,7 euro par jour et par enfant, et les modalités administratives sont devenues notablement plus rigides : en cas d'absence d'un enfant pour maladie, par exemple, le repas qui lui était réservé n'est plus remboursé. Depuis que la gestion des cantines scolaires a été confiée à un groupe multinational de la restauration collective, le nombre de repas servis aux enfants ne cesse de diminuer. Il vient de passer de 600 à 400 par jour, ce qui probablement explique une partie importante du prix unitaire.

On doute que ces familles pauvres puissent trouver une consolation dans le fait que le marché a été attribué à Sodexho dans le plus parfait respect de la législation. Attribution provisoire, seulement, car la ville a maintenant lancé un appel d'offres européen. L'échevine PS de l'instruction, Latifa Gahouchi, a assuré que « la concurrence fera baisser les prix »...

Il faut espérer que, pour une fois, ce credo dans les forces du marché s'avérera fondé, car pendant que les échevins, par instinct de conservation, s'assignent la législation sur les marchés publics comme unique ligne d'horizon, la situation sociale se dégrade encore.

De septembre 2006 à juillet 2007, le nombre de bénéficiaires du « revenu minimum d'intégration⁷ » a augmenté à Charleroi de 500 unités (+ 10 %). La progression est particulièrement forte parmi les bénéficiaires de moins de vingt-six ans (+ 16,6 %), ce qui ne doit rien au hasard puisque ce sont aussi les plus visés par les mesures d'exclusion du bénéfice des allocations de chômage. Le CPAS est aussi confronté à une marée montante de demandes d'aide de chômeurs indemnisés et d'autres « allocataires sociaux » ou même de travailleurs pauvres, incapables notamment d'assumer les frais de chauffage de leur logement⁸.

La propreté en rade

Autre gros « point noir » traditionnel à Charleroi : la propreté de l'espace public, confiée à l'unique échevin MR.

Philippe Sonnet avait manifesté la volonté de prendre des initiatives spectaculaires. Après tant d'années de mauvaise gestion PS, on allait voir ce qu'on allait voir... Il a donc lancé une grande campagne contre les dépôts d'ordures clandestins, ouvrant une ligne téléphonique où

les citoyens peuvent signaler de telles nuisances avec la promesse d'une intervention éclair des services municipaux.

Or, au même moment, la plupart des véhicules des services de la propreté publique étaient « hors service » faute de pièces de rechange ou de pneus... D'où un flop spectaculaire et un discrédit supplémentaire pour les pouvoirs publics.

Pour ne rien arranger, les autorités de la Ville ont annoncé au début de décembre aux représentants de la communauté musulmane qu'il n'y aurait cette année ni abattoir provisoire ni containers pour recueillir les carcasses des animaux sacrifiés à l'occasion de la Fête du Mouton. La réglementation, paraît-il, ne le permet plus... Ce qui n'empêcha pas de trouver *in extremis* des solutions aussi partielles qu'improvisées, de sorte que surnagent surtout l'impression que une fois encore, pour reprendre la formule de Paul Magnette, la procédure est passée avant la population, et celle d'un manque de cohésion et de cohérence du collège communal. L'échevin de l'environnement et de la propreté Philippe Sonnet (MR) étant écarté *de facto* d'un dossier le concernant au premier chef, tandis que Latifa Gaouchi (PS) s'en saisissait publiquement. Au bénéfice, on le suppose, de ses origines marocaines, puisque rien dans ses compétences au sein du collège ne la désignait pour ce rôle.

Guerre de clans

Les règles de marché public, réduites à leur application formelle, ne peuvent remplacer une vision politique du développement de la Ville, sur laquelle il serait sans doute difficile de s'entendre au sein d'une majorité qui ne laisse qu'Écolo et le FN dans l'opposition.

Mais, même si cela semble a priori moins ambitieux, même ceux qui voudraient seulement passer à une gestion à la fois démocratique et respectueuse de la légalité n'y arrivent pas et en sont réduits à un formalisme inefficace, ce qui ne peut que fournir des armes aux nostalgiques

7 Le bon vieux « minimex », quoi...

8 Un souci que n'ont pas les 576 SDF « longue durée » officiellement répertoriés sur le territoire de la ville par le Relais social (un chiffre probablement inférieur de moitié à la réalité) et pour lesquels les capacités d'accueil dans les abris de nuit sont de quelques dizaines de places.

revanchards de l'ère Van Cauwenberghe-Van Gompel.

Certains continuent à fonctionner sur un rapport d'appropriation privée des pouvoirs publics, en « mode automatique », par incompréhension du sens même des textes de loi qu'ils ont à appliquer ou... par volonté de sabotage souvent liée aux déchirements du PS.

On ne peut en effet terminer ce tour d'horizon, forcément lacunaire, sans revenir sur la guerre de clans qui déchire le PS carolorégien, déjà évoquée plus haut.

Si Jean-Claude Van Cauwenberghe déclarait récemment dans la presse : « Je ne suis quasi plus rien », il ne faudrait pas en déduire qu'il a désarmé. Au sein du PS de Charleroi, en tout cas, il reste à la tête d'un clan nombreux et puissant et qui manifeste de mille manières que toute son énergie sera mobilisée en vue des élections de 2009. Mobilisée essentiellement contre Paul Magnette, qu'il s'agit d'empêcher d'obtenir la légitimité électorale qui, par la force des choses, lui fait défaut.

Or, si sa carrière ministérielle suit une trajectoire météoritique, le tout nouveau ministre fédéral du « Développement durable », de l'Énergie et du Climat semble pour l'heure trop faible dans sa Ville pour imposer véritablement la rupture jusqu'au bout. Dans un article paru dans *Libération*⁹, il réduisait les « affaires » à « très peu de choses » et à un « déferlement médiatique ». Depuis deux ans, « la presse nous est tombée dessus, déclarait-il. Vous ne pouvez pas imaginer ce que c'est que de vivre dans un pays sans journaux de gauche... ». De l'art d'éviter le fond du problème pour ne pas heurter une certaine base militante acquise à la vieille garde ?

Le PS a vu fondre ses effectifs. Désormais, pour que les « réunions de section » rassemblent une cinquantaine de personnes, on les regroupe par trois ou quatre. Et c'est le « clan Van Cau » qui fournit le plus gros des troupes de « mili-

tants », scandalisés de ne plus pouvoir comme jadis bénéficier gratuitement des locaux communaux pour les réunions du parti¹⁰. Et lorsque des échevins paraissent, des insultes fusent, des noms d'oiseau sont échangés.

Le PS, qui reste, en dépit de ses défaites électorales successives, de loin la principale force politique du « pays de Charleroi », a donc bien trop à faire avec ses conflits claniques pour s'occuper d'autre chose. De quoi être rassurés, vraiment... ■

Le 3 janvier 2008

Turcs de Belgique : une colère nationaliste spécifique ?

PIERRE VANRIE

Les scènes d'émeutes qui ont secoué Saint-Josse à la fin du mois d'octobre 2007 où l'on a vu de jeunes Turcs prendre d'assaut un café arménien, l'ambassade des États-Unis et l'hôtel de ville de Saint-Josse, molestant sérieusement au passage le journaliste indépendant Mehmet Koksal, constituent un phénomène qui a pu surprendre. Comme tout phénomène social, il est complexe et ne se laisse donc pas appréhender par une explication monocausale. Ces événements s'expliquent sans aucun doute pour une part par le climat social qui voit des jeunes, en l'occurrence d'origine turque, être confrontés quotidiennement à des difficultés d'intégration et tout particulièrement à la discrimination. Ce climat social commun à de nombreux jeunes d'origine étrangère se conjugue toutefois dans ce cas-ci à une spécificité turque marquée par deux traits particuliers : une population vivant majoritairement dans un même quartier situé entre Saint-Josse et Schaerbeek et qui est en outre globalement originaire de la même région de l'ouest de l'Anatolie, centrée autour de la petite ville d'Emirdag. Retour sur ces événements pour tenter de les décoder à froid.

9 Muriel Gremillet, « Après les affaires socialistes, Charleroi cherche son souffle », *Libération*, 28 novembre 2007.

10 Certaines réunions ont donc eu lieu récemment dans des locaux paroissiaux...

Comment expliquer qu'une partie de ces jeunes nés en Belgique réagissent avec autant de rapidité et de sensibilité à une situation qui a priori ne concerne pas la Belgique et dont l'élément déclencheur fut la mort de douze soldats turcs tués par des militants armés du PKK dans l'extrême sud-est du pays, à la frontière avec l'Irak, c'est-à-dire à des milliers de kilomètres de Bruxelles ?

Le lien très fort entre la communauté turque de Saint-Josse, et singulièrement ces jeunes de la deuxième et la troisième générations, peut indirectement s'expliquer par le relativement bon maintien de la pratique de la langue turque au sein de cette communauté. Le niveau de connaissance de la langue turque, transcrite au moyen d'un alphabet latin semblable, à quelques exceptions près, au nôtre, c'est-à-dire à celui enseigné à l'école, est encore relativement bon parmi les jeunes générations de la communauté turque en comparaison par exemple avec celui des jeunes d'origine marocaine. Cela permet, grâce à tous les supports médiatiques qui existent aujourd'hui (télévision, internet) de garder un lien avec le pays dans toute une série de domaines, qu'il s'agisse de football, de variétés ou de politique. À moins que cela ne soit l'invasion croissante dans les foyers et les cafés de ces supports médiatiques qui aient précisément renforcé ce lien.

Avant l'arrivée des télévisions turques par satellite, le lien culturel avec le pays d'origine sur le plan audiovisuel s'articulait autour de la vidéo qui, dès le début des années quatre-vingt, circulait abondamment au sein de cette communauté, d'autant plus que Yesilçam, l'« Hollywood turc », produisait alors encore de grandes fresques historiques mettant en scène de valeureux chevaliers ottomans joués par Cüneyt Arkin, des comédies désopilantes avec Kemal Sunal, sorte de De Funès turc, ou encore des adaptations de films français ou américains joués par des stars de la variété. La presse, et en particulier le quotidien populaire, et aussi à l'occasion populiste, à grand tirage *Hürriyet*, réimprimé en Allemagne

avec des pages consacrées aux communautés turques d'Europe occidentale, était et est toujours vendue et lue dans ces communautés.

Les antennes paraboliques

L'arrivée de la télévision par satellite dès la fin des années quatre-vingt va toutefois renforcer considérablement le lien entre la diaspora turque et le pays d'origine dès lors que l'offre audiovisuelle, qui permet de maintenir une bonne pratique de la langue, s'avère de plus en plus large dans toute une série de domaines, sportif, culturel et politique, le tout dans un style très professionnel et franchement sensationnaliste. Sur le plan philosophico-politique, le « bouquet » de ces télévisions turques satisfait ainsi à un large éventail d'orientations politiques — y compris les différences nuances de l'islamisme turc modéré — sur fond de nationalisme turc plus ou moins exacerbé. Le phénomène n'épargne d'ailleurs pas l'« autre » communauté originaire, quant à elle, du sud-est de la Turquie, c'est-à-dire les Kurdes — et aussi dans une moindre mesure les Assyro-Chaldéens et les Arméniens chrétiens — qui regardent Med TV, devenue aujourd'hui Roj TV émettant en kurde et en turc, notamment depuis des studios situés en Flandre, et qui se distingue par un discours très proche des thèses radicales du PKK.

Dans un contexte de tension tel que celui qui a prévalu au mois d'octobre 2007, ces télévisions turques très suivies ont renchéri dans le discours radical de « la patrie en danger » faisant, dans un souci d'audimat, la part belle à des images, répétées inlassablement sur un fond musical wagnérien, de soldats turcs au combat mêlés à d'autres montrant le déchirement et la tristesse insoutenable de familles de martyrs tombés sous les balles de guérilleros du PKK venus d'Irak. Ainsi par exemple le « vingt heures » de Kanal D du journaliste Mehmet Ali Birand — pourtant apprécié pour la modération de ses éditoriaux dans le quotidien *Posta* et pour la qualité de sa célèbre émission de débat contradictoire 32.Gün

sur la même chaîne — est un modèle du genre en termes de sensationnalisme.

On voit lors de ces journaux parlés des correspondants n'ayant pas grand-chose à dire se relayer sur un rythme donnant le tournis dans une démarche qui n'a d'autre but que de créer une psychose de guerre imminente même lorsque la tension est retombée. Idem sur une autre chaîne d'information en continu, où, exemple parmi d'autres révélateurs d'un certain état d'esprit, une journaliste vilipende en plein reportage sur le terrain des individus arrêtés par la police parce qu'ils tentent au moyen de faux certificats d'échapper au service militaire en leur demandant s'« ils n'ont pas honte lorsqu'ils pensent aux familles de soldats morts au combat contre le PKK ». Même si le paysage audiovisuel turc peut produire des émissions politiques de qualité, ce type de programmes sensationnalistes, dès lors qu'ils sont suivis, sont en mesure d'exciter la fibre nationaliste de leurs téléspectateurs.

Des SMS au contenu nationaliste, éventuellement anti-arméniens ou anti-kurdes, savamment distillés par la tendance souverainiste, sorte d'alliance rouge-brune privilégiant une version particulièrement antieuropéenne du kéralisme, ont également circulé abondamment. Un film turc tel que *La vallée des loups-Irak*¹ — le plus gros budget de l'histoire du cinéma turc tiré d'un feuilleton turc à succès dans lequel ont notamment joué dans un des derniers épisodes Sharon Stone et Andy Garcia! — projeté avec succès à Bruxelles (Kinépolis) et qui a fait un tabac dans les communautés turques en Allemagne et aux Pays-Bas, s'inscrit également dans la vague médiatique d'un discours nationaliste turc accompagné d'une franche hostilité à l'égard des Kurdes d'Irak, des Occidentaux en général, et versant même à l'occasion dans l'antisémitisme.

1 « *La vallée des loups*, un Rambo turc anti-américain » dans *Courrier International*, revue de presse, 20 février 2006, <http://www.courrierinternational.com/article.asp?obj_id=60189>.

Quête identitaire

Ce contexte médiatique est important à décrire comme toile de fond dans la mesure où il est relativement ignoré. Pour autant, il ne peut évidemment constituer la seule explication de la poussée de fièvre qui s'est manifestée récemment chez certains éléments de plus en plus jeunes de la communauté turque. Si leur âge les rend plus facilement manipulables, ces jeunes sont également le produit d'une homogénéité communautaire maintenue d'autant plus fortement que les mariages à l'intérieur du groupe sont encore assez fréquents. Cette situation sociale et les aspects médiatiques particuliers décrits précédemment s'ajoutent à la crise d'identité qui traverse classiquement toute communauté séparée physiquement de son pays d'origine. Si ce n'est que là aussi le cas turc s'avère particulier dans la mesure où cette crise d'identité nationale se manifeste déjà dans la façon dont le régime républicain s'est construit dans le pays d'origine. En effet, la création d'un système républicain à partir de 1923, tout porteur de modernité et de progrès qu'il fut pour la Turquie, constitua néanmoins un traumatisme pour une société turque qui en quelques années vit ses repères et ses références parfois multiséculaires bouleversés ou même éliminés. Sur certains points, la rupture avec le passé fut totale et affecta notamment jusqu'à la toponymie qui devait faire oublier le passé ottoman. Ainsi, le nom même d'Emirdag n'est pas si ancien et a remplacé l'ancien nom ottoman d'Aziziye.

Dans un autre registre, l'alphabet latin imposé par Atatürk à partir de 1928, s'il permet sans doute de transcrire mieux le turc que ne pouvait le faire l'alphabet arabo-persan en cours à l'époque ottomane, n'en constitue pas moins un élément de rupture historique violente qui coupe les Turcs d'aujourd'hui, à l'exception d'une poignée d'intellectuels, d'un passé pas si lointain. C'est ainsi qu'il n'y a pratiquement plus personne en Turquie aujourd'hui qui soit capable de lire des textes datant d'avant 1928. Les chamboulements démographiques consécutifs

aux guerres balkaniques et à la Première Guerre mondiale, et dont on ne retient souvent en Occident « que » le génocide arménien, constituent autant de traumatismes ayant également affecté les musulmans d'Anatolie.

En effet, après la venue massive de centaines de milliers de Caucasiens du Nord à la fin du XIX^e siècle fuyant l'avancée russe dans le Caucase, l'Anatolie a vu arriver, peu de temps avant que le pouvoir jeune-turc ne procède à l'élimination des Arméniens, des centaines de milliers de musulmans balkaniques, vaguement turcophones, fuyant le démembrement de l'Empire ottoman. Traumatisme profond qui rend d'autant plus difficile pour les Turcs jusqu'à aujourd'hui le nécessaire travail de mémoire vis-à-vis de la « question arménienne ». Si l'on ajoute à cela les échanges de populations gréco-turques consécutifs au traité de Lausanne (1923) entre la Grèce et la Turquie, on mesure les bouleversements sur lesquels s'est construite une République qui n'a pas encore un siècle aujourd'hui.

Dans ces conditions, il devient moins étonnant que le nationalisme turc se manifeste jusque dans les rues de Saint-Josse. Il ressurgit au moindre événement « sensible » de façon d'autant plus radicale et violente que le concept de nation turque est encore relativement fragile. À suivre l'évolution des idées et de la sociologie en Turquie, il semble que la maturation de cette idée nationale soit en cours. Néanmoins, la question kurde en Turquie, qui se trouve en outre de plus en plus internationalisée à la suite de l'évolution du cas irakien, demeure une épreuve majeure pour juger de l'évolution de cette idée nationale turque et de sa capacité à pouvoir produire des solutions démocratiques. L'exportation du conflit turco-kurde sur le sol belge s'inscrit dans le contexte d'une communauté qui, tout en cherchant à s'intégrer, vit donc aussi en partie à l'heure de la Turquie. ■

Quelques leçons du traité de Lisbonne

PHILIPPE POCHET ET CHRISTOPHE DEGRYSE

La saga des traités européens, commencée en 2000 au lendemain du traité de Nice, semble être arrivée à son terme avec la signature officielle, en décembre dernier, du nouveau traité dit « de Lisbonne ». Il aura donc fallu pas moins de huit années pour trouver — si du moins ce traité est ratifié dans tous les États membres en 2008 — un nouvel équilibre européen. De ce processus complexe, nous tirerons trois leçons. La première a trait à la méthode; la seconde au contenu, et la troisième aux acteurs et aux alternatives.

La méthode

Le traité de Nice, adopté en décembre 2000 (et actuellement en vigueur), est considéré par beaucoup comme marquant l'épuisement de la méthode classique de révision des traités européens, à savoir la méthode des « conférences intergouvernementales », qui rassemblent diplomates, représentants des ministres des Affaires étrangères et représentants de la Commission et du Conseil de l'UE. Cet épuisement se reflète sur deux points: le premier est la capacité de construire des compromis entre délégations diplomatiques avec peu de participation et de visibilité externes. Le second, en partie lié, est que le contenu des compromis complexes obtenus dans ce cadre de négociation devient de plus en plus abscons. À Nice, il devenait évident aux yeux de tous que cette Europe, telle qu'elle se construisait « à Bruxelles », s'éloignait chaque jour un peu plus — disait-on — des citoyens.

A contrario, l'adoption, toujours à Nice, d'une Charte de droits fondamentaux comprenant des droits civils et politiques, économiques et sociaux apparaissait comme un exemple utile de texte rédigé de manière relativement claire dans le cadre d'une enceinte nouvelle et plus ouverte que les traditionnelles conférences intergouver-

nementales : la Convention européenne. C'est donc sur le modèle de cette première Convention que fut lancée la seconde Convention chargée cette fois de rédiger le projet de nouveau traité. Que cette « prérédaction » se fasse au sein d'une telle enceinte signifiait donc qu'elle impliquait davantage d'acteurs politiques (parlementaires européens et nationaux, représentants des États membres et des pays alors candidats, représentants de la Commission — seulement deux sur un total de cent et cinq) ainsi que des observateurs de la société civile qui n'hésitèrent pas à prendre la parole. Une information large et une ouverture aux débats devaient conduire à l'adoption d'un traité amélioré, plus en phase avec les aspirations des citoyens. Certes, la Convention n'a jamais été un véritable forum totalement ouvert, mais elle a néanmoins permis l'expression publique de nombreux points de vue — y compris des partenaires sociaux et d'ONG européennes — qui ont incontestablement alimenté les débats et la réflexion.

C'est ainsi que s'est dessiné, en cours de travaux, un objet hybride : le « traité constitutionnel ». Traité, car le mode de révision restait l'unanimité. Constitution, car la première partie reprenait les règles fondamentales et la deuxième incluait la Charte des droits fondamentaux. Si la convention a permis de dégager des compromis cohérents, elle a aussi laissé beaucoup d'incohérences dans la troisième partie du projet de texte, celle qui a trait aux politiques de l'Union. Le projet de texte ne plaisait pas à tous, et une conférence intergouvernementale fut ensuite convoquée pour reprendre le contrôle sur l'un ou l'autre aspect du texte. Mais finalement, il n'en ressortit pas de changements fondamentaux. L'idée d'ouvrir les débats à des acteurs non gouvernementaux était remise en question par certains, tandis que le projet de traité constitutionnel prévoyait que dorénavant, chaque conférence intergouvernementale de révision des traités serait précédée d'une telle enceinte.

À l'été 2005, lors des ratifications nationales, les « non » français et néerlandais sont venus

perturber ce savant édifice. Le Traité constitutionnel, bien que rédigé plus démocratiquement que les autres, ne recueillait pas les fruits de la nouvelle méthode. Paradoxalement, l'un des aspects soulignés par les partisans du « non » était précisément celui de la non-prise en compte de leur sensibilité, ainsi que l'autisme et l'éloignement de « Bruxelles ».

Face à ces « non » dont les motivations restent difficiles à cerner, la solution fut de décréter une pause de réflexion. Il fallait, en réalité, attendre que soient passées quelques élections nationales, dont les présidentielles françaises. En attendant, le jeu restait bloqué. Après la victoire de Nicolas Sarkozy, les cartes se sont à nouveau brouillées (épisode des « mini-traités », « traité + », traité « remanié », « amendé », etc.). Et il faudra toute la ruse et la ténacité de la présidence allemande, avec M^{me} Merkel, pour qu'un accord soit conclu lors du Conseil européen de juin 2007. Cet accord fut finalisé lors d'une nouvelle conférence intergouvernementale « express », qui aboutit au traité de Lisbonne.

Concernant la méthode, on notera donc qu'après une volonté d'ouverture aux débats publics entre 2000 et 2005, c'est au prix d'une fermeture de toutes les portes diplomatiques que le traité de Lisbonne voit finalement le jour. Un ancien diplomate note que jamais, dans l'histoire de la construction européenne, le huis clos diplomatique n'a été à ce point verrouillé entre juillet et octobre 2007. Quant à la transparence et à l'explication citoyenne, un chroniqueur du *Financial Times* notait en substance, et très cyniquement, que si l'Europe veut progresser, il faut à tout prix qu'elle le fasse loin du regard des citoyens. Cela nous amène aux éléments de contenu du nouveau traité : un Nice exposant 10 en ce qui concerne l'illisibilité, et un texte délibérément incompréhensible pour le non-initié. Qui plus est, notent certains proches du dossier, il ne faudra sans doute plus s'attendre à voir une nouvelle convention avant au moins dix ans...

Le contenu

L'un des aspects le plus étonnant est que, finalement, le contenu des politiques européennes — c'est-à-dire l'élément qui posait le plus de problème aux « nonistes » — n'a pratiquement pas changé. Les questions sociales perdent une part de leur visibilité principalement par la relégation de la Charte des droits fondamentaux (qui demeure toutefois contraignante, sauf pour le Royaume-Uni qui s'en est délié et, peut-être, pour la Pologne qui n'a pas vraiment clarifié sa position à son égard). Par ailleurs, la reconnaissance des partenaires sociaux dans le traité semble plus limitée que dans le projet de Constitution européenne : leur rôle semble désormais confiné aux questions de politique sociale au sens strict, et non plus, formellement du moins, aux questions macroéconomiques. Paradoxalement, une « clause sociale horizontale » est introduite dans le traité, qui vise à confronter toutes les politiques communautaires à une série d'exigences sociales. L'objectif de concurrence libre et non faussée se retrouve relégué dans un protocole (qui a la même valeur juridique que le traité). Un autre protocole reconnaît et affirme vouloir préserver le rôle des services d'intérêt général.

Pour le reste, les principales nouveautés du traité sont procédurales : extension du vote à la majorité qualifiée, nouveau mode de calcul de la pondération des voix, simplification des coopérations renforcées, etc. Ces innovations ne sont pas sans importance. Elles reflètent en effet la volonté politique d'améliorer le fonctionnement de l'Union. Mais elles ne suffisent pas, en soi, à relancer la dynamique européenne ou à la réorienter. Bref, la saga se termine avec un traité des plus classiques, qui sera adopté par des élites politiques qui jugent plus important de préserver les subtils équilibres diplomatiques que de questionner la nature démocratique de la construction européenne et les modes de participation... Mais à cet égard, il faut sérieusement s'interroger sur le rôle des acteurs alternatifs durant toute la période d'« ouverture ».

Les alternatives

Cette saga a en effet montré l'inconsistance des projets alternatifs portés par les partisans d'une autre Europe. Les plans B, ou C, ou D n'ont jamais été présentés ; le début d'une réflexion sur des approches alternatives jamais esquissé ; les stratégies (alliances politiques, relais institutionnels, etc.) jamais enclenchées. Pendant un temps, la victoire sur la directive services, dite « Bolkestein », a masqué en partie cette absence de stratégie. Or, s'il y a une constante dans l'histoire des enjeux sociaux européens, c'est bien le fait que ceux qui sont en faveur d'une Europe dérégulatrice ultra-libérale sont organisés de manière permanente et sont en mesure d'effectuer un très efficace travail de fond ; en face, les mobilisations pour une « autre » Europe sont sporadiques, non organisées dans la durée, et réactives plus que proactives. On pourrait presque être surpris que l'Europe ne soit pas plus libérale encore, tant la gauche au sens large a peu de choses à proposer pour un « autre » projet politique européen. Par ailleurs, force est de constater les difficultés rencontrées par les organisations européennes sociales et syndicales qui, avec des bémols, avaient plutôt soutenu le traité constitutionnel, tandis que leurs membres étaient beaucoup plus divisés et/ou sceptiques. Il est clair qu'aujourd'hui, un éventuel repli sur le pré carré national d'une série d'acteurs critiques laisserait libre cours aux tenants de la dérégulation et des libéralisations.

Trois échecs

Si le traité de Lisbonne constitue une stabilisation de l'édifice communautaire, il traîne derrière lui trois échecs : celui de la participation des citoyens, celui de la réaffirmation d'un projet et d'un contenu social pour l'Europe, et celui du déclin des acteurs non gouvernementaux alternatifs. Désormais, ce sera sans doute aux institutions européennes, en particulier la Cour de justice, de donner l'interprétation finale

du texte. En matière sociale, deux choix s'ouvrent : soit contribuer, au nom de la concurrence, au détricotage social, soit interpréter le nouveau traité de façon créative et rééquilibrée. Pour sa part, la Commission semble déjà avoir choisi. ■

RDC 2006-2007 : un an de violence et de présidentialisme par défaut

JEAN-CLAUDE WILLAME

Il serait sans doute présomptueux et prématuré de porter des jugements définitifs sur la qualité du régime qui prévaut en RDC depuis la mise en place des institutions de la nouvelle République il y a un peu plus d'un an. Force est de constater toutefois qu'en dépit des efforts et des pressions déployés par les « parrains » et les « faiseurs de paix » du Congo pour l'instauration d'un système de démocratie parlementaire, l'actuel président congolais s'est imposé par défaut comme le centre du pouvoir, un pouvoir dont l'autorité ne se déploie cependant que sur des espaces limités dans un contexte d'une « débrouille » généralisée, mais aussi de beaucoup de violences.

Un gouvernement (« mammoth »), en principe autonome de la présidence, a bien vu le jour, mais sa visibilité est très faible par rapport à celle du chef de l'État qui reste la référence médiatique et politique incontournable. Dirigé par un « ancien » de plus de quatre-vingts ans, il « règne » sur une « administration » quasi totalement informelle où tout se négocie au jour le jour et au cas par cas. Comme l'a montré Théodore Trefon à partir de récits populaires récoltés au Katanga, l'« État » reste bel et bien omniprésent en RDC, mais comme lieu de multiples palabres où chacun essaie de trouver son compte¹. De leur côté, deux autres chercheurs travaillant sur les Kivu, Koen Vlassenroot et Hans Romkena, ont pu conclure que le processus de paix en RDC

« a reconfirmé les règles patrimoniales et l'utilisation des positions publiques pour des gains essentiellement privés² ». Les vieilles habitudes demeurent : corruption dans les étages du haut et bakchich dans ceux du bas

Sur le plan macropolitique formel, ce gouvernement a certes élaboré un programme et deux budgets, tous approuvés par une large majorité au Parlement : le budget 2007 a cependant été jugé irréaliste par les institutions financières internationales qui, en attendant une possible irruption de la Chine comme le grand financier de demain, ont toujours la tutelle sur les finances du pays. Après beaucoup de tergiversations, il a aussi lancé une commission d'experts sur la « revisitation » de soixante contrats miniers dont certaines clauses léonines ont été dénoncées publiquement depuis mars 2006 tant par les organisations de la société civile que par les institutions financières internationales. Mais, outre que le gouvernement tarde à se positionner par rapport aux travaux de cette commission, toujours non publiés, il reste incapable de produire des lignes directrices d'une politique indispensable de gestion minière et d'affronter la difficile question de l'appropriation des ressources minières par une économie populaire qui veut exister face à des sociétés étrangères qui, après avoir déserté tout investissement dans le secteur, se repointent à l'horizon.

Dans le domaine de la justice, le gouvernement d'Antoine Gizenga paraît aussi sérieusement démuné. Outre le fait que la justice militaire s'arroge souvent le droit de se mêler d'affaires devant être traitées par des juridictions civiles et que les arrestations arbitraires de journalistes et/ou d'opposants par des services de sécurité incontrôlés sont fréquentes, l'impunité reste de règle dans la mise en œuvre de poursuites contre les auteurs de violences sexuelles qui gangrènent tant l'armée que la société, que ce soit dans la région « en guerre » ou dans les autres parties du pays.

1 Théodore Trefon, « Parcours administratifs d'un État en faillite. Récits populaires de Lubumbashi (RDC) », dans *Les Cahiers Africains*, MRAC-Tervuren, L'Harmattan-Paris, n° 74, 2007.

2 Koen Vlassenroot et Hans Romkena, *Local Governance and leadership in Eastern RDC*, Université de Gand, mai 2007.

Un Parlement, composé de mandataires dûment élus et non plus « auto-désignés » comme sous la « Transition », a aussi vu le jour. Composé, pour ce qui regarde l'Assemblée nationale, de cinq cents membres relevant de soixante-neuf formations politiques, il est pour 30 % peuplé de petits groupes de députés — de un à trois — qui peuvent être considérés comme des « indépendants » susceptibles de basculer dans le camp de la « majorité » présidentielle — la plus conséquente en termes numériques (environ trois cent dix affidés) — ou dans le camp dit de l'« opposition » suivant leurs intérêts du moment. En d'autres termes, ici aussi, tout est « négociable », parfois en monnaie sonnante et trébuchante comme l'a montré le déroulement des élections indirectes (élection des sénateurs et des gouverneurs par les assemblées provinciales par exemple).

Il faut bien dire que la clarification du paysage politique n'a guère été facilitée du fait de l'absence d'une opposition parlementaire structurée qui a du mal à exister et qui est en proie à la division. Son chef de file, l'ancien vice-président de la Transition et sénateur J.-P. Bemba, est toujours réfugié au Portugal, menacé à la fois d'une levée de son immunité parlementaire, d'une possible comparution à la CPI (Cour pénale internationale) pour les crimes de guerre commis par ses troupes en République centrafricaine en 2002 et 2003 et de poursuites en Belgique où il a été condamné en 2003 à un an de prison ferme pour « trafic d'êtres humains ».

Quant aux institutions provinciales, qui sont censées avoir plus de moyens et de compétences lorsque le processus de décentralisation sera mis en route, elles n'ont pas encore fait leurs preuves : motions de censure contre des ministres ou des gouverneurs, conflits entre assemblée et gouvernement, exclusions de députés provinciaux, querelles politiques de clochers qui ne recourent pas toujours le clivage classique opposition-majorité se sont succédé un peu partout.

En définitive, si un cadre démocratique formel a pu être installé à la suite de la tenue d'élections,

ce que Louis Michel a qualifié un peu vite de « révolution », le paysage politique congolais reste dominé d'une part par la violence, en particulier celle des « seigneurs de guerre » dont certains rentrent peu à peu dans le rang avec sans doute des promesses tacites d'impunité, d'autre part par un président de la République qui a le mieux marqué son territoire par rapport aux autres institutions post-transitoires, mais sans que soit garantie la « démocratie » appelée de ses vœux par la « communauté internationale ».

La violence est en effet le premier vecteur enraciné socialement et se substituant à toute action politique dans le Congo d'aujourd'hui. Il ne s'agit pas seulement des petits, moyens et grands chefs de guerre régnant, parfois la main sur la bible, sur des « jeunesses » qui n'ont plus d'autres instruments d'ascension sociale que les armes, mais aussi d'une armée et d'une police « nationale » sous-payée (voire toujours non payée), sous-équipée, non commandée, décrochant après avoir épuisé son maigre stock de cartouches et habituée depuis des générations à vivre de pillages, de rapines et de viols. Il s'agit enfin et surtout de cette masse de villageois et de citadins, urbains et périurbains qui, dans l'est du pays en tout cas, sont tous armés pour se défendre ou pour attaquer le voisin. Sans parler des violences sexuelles qui, après avoir été des armes de guerre pour des milices de tous poils, se répandent aujourd'hui comme une gangrène dans toute la société.

Le marquage de son territoire propre par le président de la République s'est effectué dès son entrée en fonction. Avec aussi l'usage de la violence comme rituel d'intronisation. En septembre 2006 puis en mars 2007, les canons de sa garde républicaine, qui n'a toujours pas de statut légal, sont entrés en action pour tenter d'écraser les enfants de rue et les « militants » à la solde du grand rival qu'avait été Jean-Pierre Bemba aux élections présidentielles. On peut considérer que l'entrée en fonction du « sommet de l'État » s'est effectuée de la même manière que le colonel Joseph-Désiré Mobutu qui avait

assis son pouvoir en 1966 en faisant exécuter des « comploteurs » de seconde zone.

Toutefois, Joseph Kabila n'a pas, comme son prédécesseur, les moyens de sa politique. Le Congo de la fin des années soixante était encore un État fonctionnant grâce à sa rente minière que l'on croyait éternelle ; celui des années 2000 est en faillite et une faillite qui n'est pas que virtuelle. Il faut donc louvoyer, ruser et (aussi) négocier avec les « puissants » qui, depuis le régime de la Transition, ont instauré d'abord et sous l'égide d'un accord global et inclusif un Comité international d'accompagnement de la Transition (CIAT), puis une sorte de « Troïka + 2 » informelle (les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne, plus l'Afrique du Sud et la Belgique).

Il faut aussi à l'occasion « renvoyer la balle » à certains de ces « puissants », en particulier à la Monuc, force de dissuasion non crédible et « grand machin » impuissant à enrayer jusqu'ici le cycle infernal des déplacements de populations — plus de huit cent mille — induits par les affrontements entre l'armée congolaise et les « bandes armées » qui sévissent dans l'est du pays et à intervenir d'une manière proactive comme son mandat l'y autorisait depuis le 15 mai 2007.

On mesure bien là toute la fragilité ainsi que la nature « soft » et par défaut d'un présidentielisme congolais qui veut apparaître formellement comme un « bon élève » par rapport à ces « puissants », mais qui, pour pacifier l'est du pays, met en place une force militaire — vingt mille hommes — incapable elle aussi de venir à bout des « forces négatives » et qui ne s'est pas encore attelée à lancer en parallèle une médiation entre communautés congolaises et communautés ethniques de langue rwandaise prises en otage par ces forces. ■